

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 989

Artikel: Consultation de César-Roux : fin de bail
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fin de bail

(ag) L'unité de soins psychiatriques de César Roux, à Lausanne, arrive à bout de souffle. Tout un savoir-faire scientifique et pratique va donc être dispersé. La demande de la clientèle est plus forte que jamais. La qualité et le dévouement de l'équipe sont incontestés.

Alors, pourquoi cet abandon?

On dit que la D^resse Odette Masson, qui a donné sa démission pour le 31 août, est de caractère difficile: elle n'aurait pas le respect convenu de la hiérarchie administrative, politique, universitaire. Il est vrai. Mais quand on s'est adressé aux amis, que l'on pense ouverts, aux «ennemis» réputés de bonne foi, aux sages, aux impartiaux et qu'en retour on n'obtient que politesse, atermoiements ou hostilité, le conformisme ambiant est ressenti comme un complot. Car l'incompréhension se renforce par cercles élargis: il n'est pas vraisemblable, disent les sceptiques, que tant de gens soient méchants!

Il y a ainsi une dialectique de l'intolérance. Mais en l'occurrence, la question n'est pas un problème de caractère. Elle touche aux institutions. Comme telle, elle nous intéresse.

Une unité de prévention

Depuis 1974 où la consultation s'installe à la rue Etraz, une méthode originale est mise au point.

D'abord, une volonté de prévention.

La prévention en psychiatrie peut effrayer. Qui est adulte? Qui est équilibré? Ne risque-t-on pas une médicalisation accélérée?

En fait, la détection des risques se fait de manière simple. Les discussions pré-natales avec une sage-femme ou un psychologue qui sont généralisées et bien acceptées permettent de repérer les besoins caractérisés et les cas à problèmes. Plus l'intervention a lieu tôt, plus les chances sont fortes d'éviter les risques d'invalidité psychique ou de maltraitance.

La deuxième originalité de l'unité de prévention est de travailler avec l'ensemble du réseau social. La cure médicale est une chose, mais il faut aussi résoudre, peut-être en priorité, des pro-

blèmes pratiques: logement, droit à telle ou telle assistance. Les autres interlocuteurs partenaires sont, selon les cas, un délégué du Tuteur général, des aides familiales, les soins à domicile, une institution spécialisée, le Service de protection de la jeunesse, etc.

La troisième caractéristique est la pratique de la thérapie de famille. L'enfant, souvent, joue son rôle dans un drame à plusieurs personnages. Il faut donc mettre tous les acteurs sur le même plateau.

Les résistances

Un tel travail, pourtant cohérent, s'est heurté à des résistances convergentes. Au niveau universitaire, les querelles d'écoles sont exceptionnellement vives. D'une part les tenants des méthodes individuelles, qu'elles soient biologiques, chimiques ou psychanalytiques, d'autre part ceux qui veulent intervenir sur l'ensemble du tissu contextuel. Au-delà des cercles professionnels, la thérapie de famille qui oblige l'adulte à se remettre en cause se heurte à des résistances profondes. Les oppositions doctrinales sont naturellement surdéterminées par des conflits de personnes, qui dans le secteur psychiatrique vaudois sont particulièrement aigus.

Administrativement, la méthode dérange aussi. Le travail de coordination n'est pas pris en charge par les assurances-maladie malgré son importance thérapeutique. Il implique des contacts étroits avec plusieurs départements, ce qui trouble les voies de service habituelles, et déplaît fortement s'il entraîne des remarques sur la manière dont certains responsables s'accusent de leur tâche.

On crut trouver en 1985 une solution en faisant de cette consultation une unité autonome. Cela aurait dû signifier davantage de liberté pour agir. Ce fut en fait le début d'un déclassement, important quant à la formation des assistants

préparant leur FMH (et pourtant la Faculté de médecine avait accordé à la D^resse Masson le titre de privat-docent) et d'une mise hors organigramme qui, administrativement, est une condamnation à mort, à terme.

Institutionnellement

C'est probablement sur le front des institutions que les réactions sont les plus vives.

Le réseau vaudois est très dense qu'il s'agisse des internats, des accueils de jour, des appuis parascolaires. Difficile, en comparaison internationale, de trouver une offre plus généreuse. Le coût est considérable aussi, largement subventionné par l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) qui aime les découpages administratifs bureaucratiquement bien délimités.

On doit poser la question du rendement de ce réseau. Et le faire en termes économiques n'est pas sordide. Le moindre coût peut souvent être le signe d'une réussite thérapeutique. Et toute invalidité mentale ou toute marginalisation est une charge sociale très élevée.

Or non seulement la morbidité et la mortalité psychiatrique sont en forte augmentation, malgré la densité du réseau qui ne réussit pas à contrebalancer l'augmentation des cas dus à l'évolution de la société (augmentation des divorces, maltraitance, drogue, etc); mais aucune analyse régulière, par catamnèse, n'est faite du destin des patients. La D^resse Masson ne craint pas de dire que des structures légères et de type familial comme les Nids, fort peu encouragés et développés, obtiennent des résultats plus probants que des institutions lourdes, où la concentration des cas contredit les chances de réadaptation et décourage les éducateurs.

Tenir de tels propos crée immédiatement un réflexe de défense des institutions qui voient là une remise en cause de leur mission et qui identifient, à tort, ces critiques à celles de la droite libérale.

L'erreur politique

Affronter non par défi mais par le sérieux de son travail sur le terrain à la fois l'autoritarisme médico-administratif et la bonne conscience des institutions sociales, c'est se condamner à la solitude. L'unité créée par la D^resse Masson

Réunion sous haute surveillance

Une petite histoire, qui nous est proposée par un lecteur souhaitant garder l'anonymat (nom connu de la rédaction).

Dans les années huitante, un groupe de jeunes officiers décide d'assister, par esprit de défi, à une conférence publique organisée par la Ligue marxiste révolutionnaire. Au milieu des dix-huit présents, leur présence en uniforme provoque quelques remous et, à la demande des organisateurs, les jeunes gens quittent la salle.

Quelques jours plus tard, l'un des lieutenants reçoit un appel téléphonique de

son divisionnaire, inquiet sans doute de la santé morale de son subordonné. Mais la conversation montre que quelqu'un d'autre a averti le divisionnaire, donc qu'il y avait un «espion» délégué par la hiérarchie militaire. En poussant un peu son enquête, l'officier apprend que cet espion n'était pas seul; la police lausannoise, la gendarmerie vaudoise, l'administration militaire et plusieurs hauts gradés avaient chacun organisé une antenne de surveillance. En fin de compte, il s'est avéré que plus de la moitié de l'assistance était là en mission de surveillance...

Pas étonnant, dans un climat pareil, que le nombre des citoyens fichés soit devenu astronomique! ■

ECONOMIES D'ÉNERGIE

Magasin modèle

(pi) Nous avons évoqué dans notre n° 987 les possibilités d'économie d'électricité qui sont à la portée de tout un chacun («Gaspillage par la paresse»). Dans le même ordre d'idée, il faut mentionner l'expérience réussie d'un magasin Migros à Affoltern (ZH). Cette surface de vente, représentative

des magasins de la chaîne, consommait annuellement 1'144'000 kWh. Un assainissement énergétique a permis d'économiser 300'000 kWh, soit un gain de près de 25%.

Ce sont des mesures simples qui sont à l'origine de cette spectaculaire diminution de la consommation d'électricité: réaménagement de l'éclairage des surfaces de vente avec remplacement des ampoules dirigées contre les plafonds par des spots anti-éblouissants, éclairage des produits réfrigérés depuis l'extérieur des vitrines réfrigérantes, évitant ainsi de devoir refroidir spécialement les emplacements où se trouvaient des ampoules, réduction de 75% de l'éclairage des entrepôts lorsque personne ne s'y trouve et pose d'un système automatique d'enclenchement de la lumière par des détecteurs de mouvement, amélioration de la climatisation, utilisation plus rationnelle des installations frigorifiques en commun avec les autres locataires du centre commercial, etc.

L'opération est financièrement rentable, puisque les coûts occasionnés par les mesures mises en œuvre seront amortis en un peu plus de quatre ans grâce aux économies effectuées. ■

D'après Construire n° 12 du 21 mars.

VIDÉOTEX

Les PTT n'y croient pas

(pi) Les PTT ne croient pas aux nouvelles possibilités qu'offrent les systèmes modernes de télécommunication. On sait que le Vidéotex, l'équivalent du populaire Minitel français, a bien du mal à se répandre à large échelle. Mais le comble est atteint quand les PTT éditent un annuaire sur papier des abonnés Vidéotex... Car on espérait justement, en développant ce système, pouvoir diminuer la quantité de papier en circulation grâce à la fourniture d'informations sur écran. Des économies substantielles étaient même escomptées dans le domaine des... annuaires téléphoniques. Si l'annuaire électronique des abonnés au téléphone s'est considérablement amélioré sans représenter encore l'outil parfait, on ne

peut que déplorer l'absence d'un répertoire sur écran des possesseurs d'un appareil de télécopie. Et nous déplorons particulièrement la très mauvaise conception de l'annuaire sur Vidéotex des fournisseurs d'information, qui est pratiquement inutilisable à cause de mots-clés en nombre trop limité et de la nécessité de connaître le nom (souvent une raison sociale inconnue) du service recherché. Lacune qui oblige les PTT à éditer, sur papier à nouveau, un répertoire des fournisseurs d'information, bien fait celui-là, mais qui doit être renouvelé tous les six mois pour qu'il garde un brin d'actualité. Si même les PTT ne croient pas à leur Vidéotex, comment peut-on espérer une rapide progression du nombre des fournisseurs d'information, seule à même de conférer à ce système une utilité qui dépasse celle d'un nouveau gadget dévorant bien davantage d'énergie qu'il ne permet d'en économiser?

ne devait pas survivre à sa prise de retraite en 1993.

Avant même sa démission, les conditions de sa succession avaient montré que le pouvoir arrêtait là l'expérience. Son adjoint, qui avait complété sa formation aux Etats-Unis, avait un diplôme portugais; il travaillait depuis dix-huit ans en Suisse. On lui a fait comprendre qu'il n'obtiendrait pas d'autorisation dérogatoire prolongée; le Conseil de santé vaudois est particulièrement protectionniste! Le Dr Gonsalves s'est vu confier pourtant des responsabilités médicales, mais à Genève.

Par un communiqué de presse du 15 juin 1989, le Conseil d'Etat a affirmé vouloir renforcer l'unité de César-Roux. Sans avoir pris les mesures adéquates pour en maintenir la continuité originale, cette intention n'est qu'un voeu pie. L'hommage officiel rendu à la Dr Masson pour son engagement personnel et son travail remarquable en faveur des enfants maltraités (pendant 31 ans, précisons-le) ne corrige pas le sentiment d'une ingratitudine de fait. Mais plus qu'une injustice, c'est une faute: celle de se priver, dans la lourdeur institutionnelle, d'un travail non seulement pratique, mais critique.

Le paradoxe, c'est que le conseiller d'Etat Philippe Pidoux qui aime se donner l'image flatteuse de celui qui bouscule les conformismes ait été le bras séculier du silence dans les rangs. ■